

RADICALISATION A LA PENITENTIAIRE

Les 2 et 3 février 2017, 180 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation référents « radicalisation violente » sont réunis pour deux jours de formation sur la radicalisation par la direction de l'administration pénitentiaire.

La CGT vient à leur rencontre et organise une distribution de ce tract devant l'administration pénitentiaire.

LE RENSEIGNEMENT INNERVE NOS PRATIQUES : QUELS ENJEUX DEONTOLOGIQUES ?

Le Ministère de la Justice est plus occupé à faire de l'administration pénitentiaire une antichambre du ministère de l'intérieur en la dotant à compter du 1er février 2017 d'une nouvelle sous-direction de la sécurité et en intégrant le renseignement pénitentiaire au second cercle du renseignement. Cette nouvelle sous-direction coordonnera toutes les prises en charge des personnes suivies en milieu fermé et milieu ouvert et le renseignement pénitentiaire pourra utiliser toutes les techniques de renseignement intrusives envers tous nos publics et leur entourage.

De la lutte contre le terrorisme à la prévention de la radicalisation, le ministère de la justice s'est perdu dans un glissement sémantique très inquiétant. Sous couvert de repérage et de détection de la radicalisation, des logiques de prédiction de la dangerosité, de stigmatisation de populations et de discriminations se mettent insidieusement en place et les prises en charge socio-éducatives sont détournées de leur objectif de réinsertion pour alimenter un renseignement pénitentiaire au détriment de notre secret professionnel et de nos positionnements déontologiques.

Les lignes directrices du Conseil de l'Europe de mars dernier rappellent pourtant avec insistance qu'il est impératif que les personnels des SPIP chargés du suivi ne soient pas des agents de renseignement au risque de voir le lien de confiance, base de notre travail, brisé. En parfaite opposition avec de telles

recommandations, le ministère de la Justice est en train d'organiser de manière concrète la collecte de renseignements par le biais des personnels des SPIP à destination de services de renseignements extérieurs, en totale opacité vis-à-vis de notre public pris en charge. Ce détournement de nos missions met en danger gravement les personnels qui risquent fort de subir ces continues injonctions paradoxales !

Ainsi la CGT attend avec impatience l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme sur la question de la radicalisation qui doit être rendu en mars prochain.

Ce détournement
de nos missions
met en danger
gravement les
personnels qui
risquent fort de
subir ces
continuelles
injonctions
paradoxales !

LA SPECIALISATION « TERRO/ RADIC » : QUELS ENJEUX DANS LES SERVICES ?

Aujourd'hui, dans les services, une spécialisation des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation se met en place. Malgré l'avis unanime des organisations professionnelles, l'administration a imposé ce nouveau schéma d'organisation.

Volontaires, « volontaires désignés », professionnels investis de ces problématiques, les situations sont variables d'un service à un autre mais ce qui est sûr c'est que ces organisations de service n'ont été concertées ni à l'échelon national, ni à l'échelon local et qu'elle vont créer une usure professionnelle, une responsabilité accrue des professionnels, un système de formation continue à deux vitesses, une remise en cause d'une sectorisation géographique qui pourtant est propice au développement d'un réseau partenarial de qualité et d'une connaissance accrue de notre public.

D'un service à un autre, les CPIP référents devront suivre les personnes condamnées pour des faits liés au terrorisme, ou toutes les personnes susceptibles de se radicaliser. Il ne s'agit pas là des mêmes enjeux. Mais à chaque fois, le ministère préconise une décharge de dossiers. Faut-il rappeler qu'actuellement il n'existe toujours pas d'organigrammes ni de ratio ! Un tel déploiement de moyens humains et financiers interroge puisque à côté l'ensemble de notre public est pris en charge par un service public exsangue où dans la majeure partie des SPIP, chaque CPIP doit toujours prendre en charge une moyenne de 120 personnes !

UNE PAROLE MUSELEE ET SANCTIONNEE : REAGISSONS !

La direction de l'administration pénitentiaire vient de confirmer la sanction disciplinaire de 7 jours d'exclusion avec sursis à l'encontre de Mylène Palisse, conseillère d'insertion et de probation, élue CGT : pour s'être exprimée à titre syndical dans la presse le 13 avril dernier sur le sujet de la prévention de la radicalisation au sein de nos services.

L'administration préfère jeter l'opprobre sur une militante de la CGT et alimenter les rumeurs plutôt que d'admettre qu'elle s'acharne sans fondement sur une conseillère d'insertion probation qui n'a fait qu'amener dans le débat public des questions d'intérêt général.

Et bien soyons clairs : Mylène Palisse passait en commission de discipline pour son expression à titre syndical dans la presse et pour rien d'autre ! Non, elle n'a divulgué aucune information confidentielle et oui la presse est libre n'en déplaise au Ministère de la Justice. Plus que jamais, signons et faisons signer la pétition liberté sous écrou « Respectez la liberté d'expression ».

La CGT revendique des politiques publiques et des moyens pour un service public de qualité afin de nous permettre d'assurer nos missions de réinsertion auprès de tous nos publics !

La CGT revendique un cadre déontologique clair et la réaffirmation de notre mission de réinsertion !

La CGT revendique une liberté d'expression nécessaire dans ce contexte d'état d'urgence ou l'instrumentalisation des peurs et les pressions culpabilisatrices prennent le pas sur la raison !



La CGT Insertion Probation
UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514
Montreuil Cedex
Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 –
Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com
<http://www.cgtspip.org/>